

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI et Emmanuel CELERI, Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE D'AJACCIO

Suivant acte reçu par Maître Dominique BARTOLI, Notaire à AJACCIO, le 23 décembre 2022, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

La COMMUNE D'AJACCIO, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de la Corse du Sud, dont l'adresse est à AJACCIO (20000) Place Foch, Hôtel de Ville, identifiée au SIREN sous le numéro 212000046.

Elle possède depuis plus de trente ans le bien immobilier suivant : A AJACCIO (CORSE-DU-SUD) 20000 Rue Fesch, un immeuble à usage de logements, de commerce et de centre d'animation sociale et socioculturelle, cadastré : section BX n°163 ldt 52 rue Fesch pour 01a 53ca, section BX n°164 ldt 52 rue Fesch pour 01a 12ca et section BX n°353 ldt 54 rue Fesch pour 09 ca (provenant de la division de la parcelle section BX n°174), dont total surface : 02a 74ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr